

revenus qu'il a conservés dans les Jurisdictions de *Tufis*, de *Heinzenberg* & de *Tschapina* en la haute Ligue-Grise, & ceux qu'il retire dans la juridiction du *haut-Vatz* en la Ligue *Cadée*; il perçoit aussi dans la basse-*Engadine* la quatrième partie des amendes criminelles, déduction faite de la troisième partie pour les frais de Justice. On lui paye encore tous les deux ans 573 florins en 24 creutzers, en dédommagement des droits qu'il avoit sur Bormio, Chiavenne & la Valteline. Il a le péage sur le *Lanquart*, & possède de beaux fonds de terre à Coire, dans la Jurisdiction des quatre villages & ailleurs. Il exerce la haute & la basse-Jurisdiction dans l'enceinte de son Palais à Coire; il a le droit de battre monnoie, & l'exerce. Les Evêques de Coire ont porté le titre d'*Alliés* de la République des Grisons, jusqu'à l'Evêque Joseph-Benoît, Baron de *Rost*, qui l'ayant omis, fit naître beaucoup de représentations & de plaintes. Ce Prélat, natif du Tirol, avoit été élu Evêque de Coire en 1728.

On trouve à une demi-lieue au-dessous de la ville de Coire, sur le Rhin, & au pied du mont *Calanda*, la Baronnie, le château & le village de *Haldenstein* (23), de la Religion Réformée. Cette Seigneurie, qui est libre & indépendante, n'a pas beaucoup d'étendue. Elle est dans un terroir stérile au pied des Alpes, sur la frontière du Comté de *Sargans*, & des deux Ligues la haute & la *Cadée*. Cette Baronnie a passé par plusieurs mains. Elle avoit anciennement des Seigneurs de son nom. Au milieu

---

(23) Leu, *ibid.* tom. IX, p. 434-436, &c.